



En eaux inconnues

Sans un meilleur financement de la collecte des données et des mesures d'exécution, les réformes de la politique commune de la pêche risquent d'échouer.

Nous ne savons rien de l'état de la moitié des stocks halieutiques de l'UE. Le laxisme des contrôles des États et de l'exécution de la réglementation signifie que 30 à 40 % des poissons que nous mangeons proviennent de sources illicites, non déclarées et non réglementées. Pour que nos mers retrouvent un état durable et rentable, nous avons besoin de données adéquates sur nos pêcheries et d'une bonne exécution des réglementations qui les régissent.

Résumé

Imaginez que les eaux européennes aient suffisamment de poissons pour nourrir 160 millions de citoyens supplémentaires de l'Union européenne. Imaginez que notre secteur halieutique nous fournisse un revenu supplémentaire de 3,2 milliards d'euros chaque année et crée jusqu'à 100 000 nouveaux emplois.^{1,2} Ceci pourrait devenir réalité si nous laissions les stocks de poissons croître pour qu'ils atteignent leur rendement maximal durable (RMD) en définissant des quotas de pêche appropriés. Plus vite nous restituerons les stocks de poissons à des niveaux durables, plus vite nous pourrons en tirer les bénéfices.

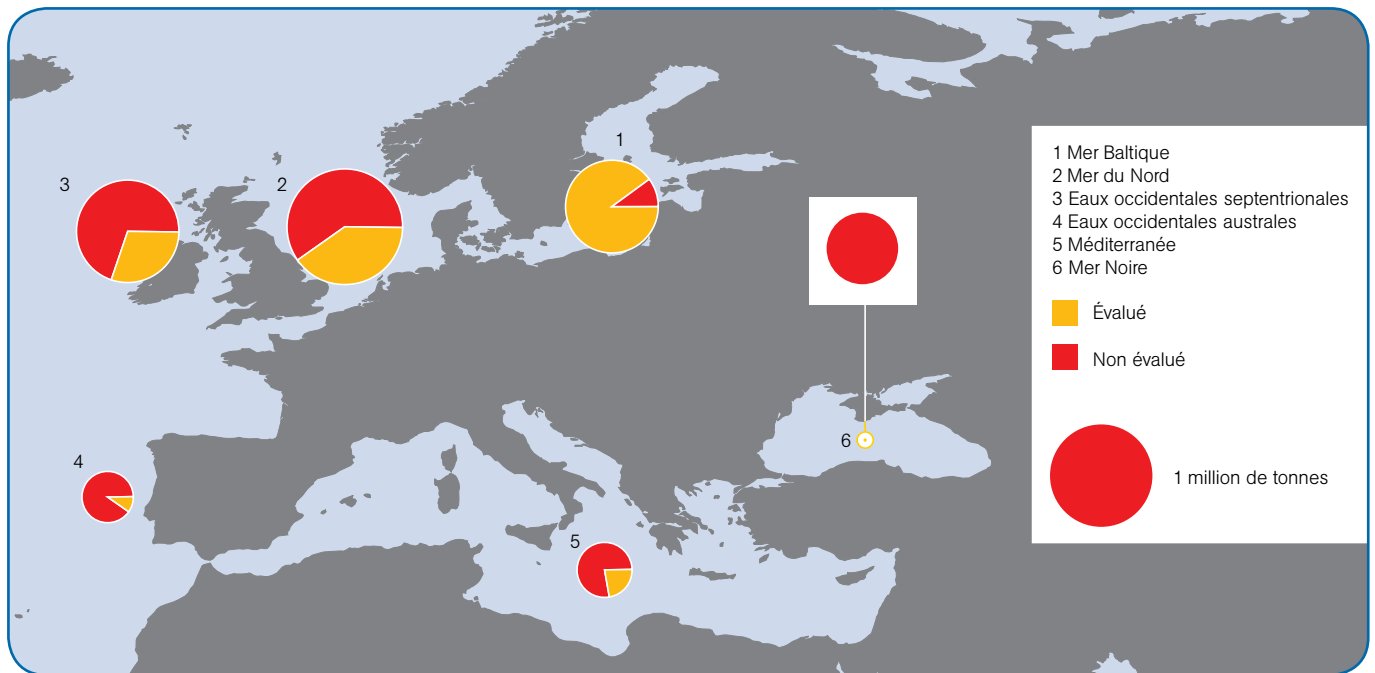
La politique commune de la pêche récemment adoptée vise à restaurer les stocks de poissons et à rendre la pêche européenne de nouveau durable et rentable. Néanmoins, ceci ne peut être fait qu'avec des données adéquates sur les stocks de poissons et une bonne exécution de la réglementation qui lutte contre la surpêche.

Il est vital pour l'avenir des stocks de poissons européens que l'instrument financier de la PCP (le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche,

FEAMP) soit orienté vers la collecte des données et les mesures de contrôle et d'exécution.

Le financement pour la collecte des données et les mesures de contrôle et d'exécution ne représente actuellement que 1,5 % de la valeur des débarquements. Tripler ce chiffre pour atteindre 302 millions d'euros représenterait un petit investissement compte tenu des gains supplémentaires en termes d'emplois et de nourriture. Pour chaque euro investi dans la collecte des données, le contrôle et l'exécution, le retour potentiel est de 10 euros. Qui plus est, les parties prenantes du secteur soutiennent l'idée de mesures communes, certaines demandant d'ailleurs une meilleure coordination de la collecte des données.^{3,4}

Le nouveau régime de subventions du FEAMP constitue une opportunité d'accroître considérablement le financement de la collecte des données et des mesures de contrôle et d'exécution. Le résultat du prochain vote sur le FEAMP au Parlement européen soutiendra soit la poursuite de la surpêche, soit des quotas appropriés, des captures durables et une gestion responsable de nos stocks de poissons.



Source: Le Quesne et al.⁵

Collecte des données

Des informations exactes sur la biomasse disponible des stocks de poissons dans les eaux de l'UE permettent de définir des quotas de pêche appropriés. Malheureusement, l'état d'une grande partie du stock de poissons de l'UE est inconnu.⁶ Dans l'Atlantique Nord-Est, moins de la moitié du stock de poissons par tonnage brut a été évaluée. En mer Méditerranée et en mer Noire, ce chiffre tombe en dessous du quart du stock (voir carte).

Une meilleure gestion

Il est attesté qu'un lien direct existe entre l'évaluation des stocks et une gestion durable. Une étude sur les pêcheries du monde entier a constaté un net déclin parmi les stocks de poissons non évalués mais des signes de reconstitution pour ceux qui ont été évalués.⁷

La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) ignore les quotas de pêche. En 2008, un rapport estimait qu'entre 30 et 40 % du poisson capturé dans l'UE provenait de la pêche INN.⁸

Les récentes réformes de la PCP incluent une nouvelle interdiction des rejets. Mais sans un contrôle et une exécution adéquats, cette règle ne pourra pas servir à grand'chose. L'intérêt porté aux rejets a été déclenché par un tollé général lorsque les données de la Commission européenne ont montré que les pêcheurs de l'UE rejetaient en moyenne près du quart de leurs captures et jusqu'à 70 % dans certaines zones, ce qui illustre bien le rôle important que peut avoir la collecte des données.⁹

Les recherches ont aussi démontré qu'il existe au niveau mondial un lien entre, d'une part, le pouvoir

et la compétence des gouvernements et, d'autre part, des niveaux plus faibles de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).¹⁰ Cette conclusion s'applique également aux pays européens où les navires d'observation ont rapporté des tentatives d'intimidation et de corruption.¹¹

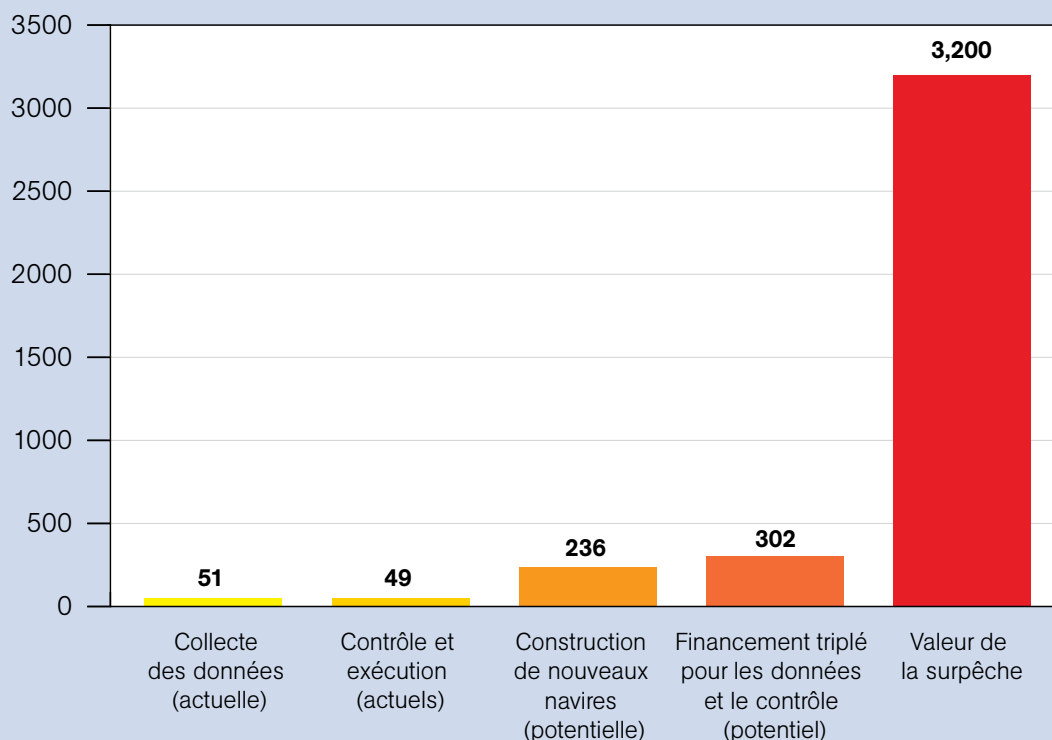
En Europe, les données des inspections coordonnées par l'Agence communautaire de contrôle des pêches indiquent qu'au moins un navire de l'UE sur 17 est susceptible d'enfreindre la réglementation à un moment donné.

Financement actuel

À ce jour, la collecte des données et les mesures de contrôle et d'exécution ont fait l'objet de peu d'investissements en vue de soutenir une pêche durable. Entre 2007 et 2013, les investissements annuels de l'UE dans la collecte des données se sont élevés à 51,4 millions d'euros. Au cours de la même période, l'UE a investi 49,3 millions d'euros par an dans les mesures de contrôle et d'exécution. Les dépenses combinées qui s'élèvent à un peu plus de 100 millions d'euros ne représentent que 1,5 % de la valeur des débarquements, et ce malgré l'ampleur de la surpêche.¹²

Les données de la Commission européenne montrent que les subventions destinées à d'autres mesures (dont un grand nombre est néfaste) surpassent très nettement les fonds pour la collecte des données, le contrôle et l'exécution. Par exemple, le financement pour accéder aux eaux étrangères représente plus du triple du montant dépensé pour la collecte des données dans les eaux de l'UE.¹³

Figure 1. Montants annuels dans les pêcheries de l'UE (millions d'euros)



Source : Commission européenne^{14,15,16}; Crilly & Esteban¹⁷

Un investissement rentable

Tripler le montant du financement actuel de la collecte des données et des mesures de contrôle et d'exécution pour arriver à un investissement annuel de 302 millions d'euros contribuerait grandement à faire face à la surpêche dans l'UE, ce qui pourrait produire des captures supplémentaires équivalant à 3,2 milliards d'euros chaque année. Si ces mesures sont fructueuses, pour chaque euro investi dans la collecte des données, le contrôle et l'exécution, le retour potentiel est de 10 euros. Il est évident que ces fonds relativement peu élevés peuvent apporter d'énormes avantages en ce qui concerne la surpêche.

Après augmentation, ces fonds ne représenteraient encore que 4,6 % de la valeur des débarquements. De plus, l'investissement de 302 millions d'euros est comparable au possible financement du FEAMP pour la construction de nouveaux navires (236 millions d'euros) conformément à l'amendement 32b (voir tableau). La construction de navires supplémentaires saperait les progrès effectués dans la restauration des stocks de poissons, car elle contribue à la surcapacité, principale raison de la surpêche.

Ce niveau de retour d'investissement est également reflété par d'autres études sur la collecte des données et les mesures de contrôle et d'exécution. L'analyse d'impact réalisée par le Réseau européen d'observations et de données relatives au milieu marin a évalué qu'un programme coûtant 20 millions d'euros pourrait produire des retours d'investissement de l'ordre de 360 à 500 millions d'euros. Cela équivaut à un retour entre 18 et 25 euros pour chaque euro investi.¹⁸

En ce qui concerne les mesures de contrôle et d'exécution, un essai récent d'interdiction des rejets au Royaume-Uni ayant utilisé la surveillance électronique sur tous les navires a vu des réductions considérables du niveau de rejets. Le coût annuel de la surveillance électronique par navire était de 9 139 euros, montant que l'on estime pouvoir se réduire à environ 8 000 euros. Et pourtant, même cette technologie coûteuse de surveillance (qui, à l'échelle de l'UE, pourrait coûter jusqu'à 1 milliard d'euros) serait rentabilisée grâce à un niveau équivalent de réduction des rejets.^{19,20}

Résultats de l'essai britannique sur les rejets

Pêcherie	Taux moyen de rejet (%)	Taux de rejet de l'essai (%)
Pêche au chalut du cabillaud (mer du Nord)	38,0	0,2
Pêche au chalut à perche de la sole (zone VIII)	28,0	0,1
Pêche au chalut à perche de la plie (zones VIII d et e)	8,0	0,2
Pêche au chalut à perche de la lotte (zone VII)	6,0	1,1
Pêche au chalut à perche de la cardine franche (zone VII)	12,0	1,3

Source : Marine Management Organisation²¹

Une opportunité de changement

Sans une collecte des données adéquate et des mesures de contrôle et d'exécution suffisantes, la réglementation communautaire de la pêche risque de n'être qu'une politique de papier. L'ampleur des lacunes en matière de données dans les pêcheries de l'UE est importante, la moitié des stocks de poissons ayant un statut inconnu.²² L'ampleur de la pêche soustraite aux mesures de contrôle et d'exécution est estimée entre 30 et 40 %, ²³ et le taux de rejet actuel est de 23 % dans l'UE.²⁴

Les gains potentiels d'une gestion durable de la pêche sont gigantesques. Le nouveau régime de subventions du FEAMP est une opportunité d'accroître considérablement le financement destiné à la collecte des données et aux mesures de contrôle et d'exécution. Il donne l'occasion de s'attaquer à la surpêche et de profiter des bénéfices qui en découleront en termes d'augmentation des revenus, de la nourriture et des emplois.

Notes de fin

- 1 Crilly, R. & Esteban, A., 2012, *No Catch Investment*, Londres : nef. <http://www.neweconomics.org/publications/entry/no-catch-investment>
- 2 Crilly, R. & Esteban, A., 2012, *Jobs Lost at Sea*, Londres : nef. <http://www.neweconomics.org/publications/entry/jobs-lost-at-sea>
- 3 Commission européenne, 2011, *Impact Assessment Accompanying the document Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council on the European Maritime and Fisheries Fund*, Bruxelles : Commission européenne. http://ec.europa.eu/fisheries/reform/sec_1416_en.pdf
- 4 Conseil consultatif régional pour les eaux occidentales australes, 2012, *Contribution du CCR Sud à la proposition de règlement relatif au Fonds européen aux affaires maritimes et à la pêche*.
- 5 Le Quesne, W., Brown, M., De Oliveira, J., Casey, J. & O'Brien, C., 2013, *Data-Deficient Fisheries in EU Waters*, Bruxelles : Parlement européen.
- 6 Commission européenne, 2012, *Communication de la Commission au Conseil concernant une consultation sur les possibilités de pêche pour 2013*, Bruxelles : Commission européenne. http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/fishing_rules/tacs/info/com_2012_278_fr.pdf
- 7 Costello, C., Ovando, D., Hilborn, R., Gaines, S., Deschenes, O. & Lester, S., 2012, « Status and Solutions for the World's Unassessed Fisheries » in *Science*, vol. 338, n° 6106. Doi:10.1126/science.1223389
- 8 Tinch, R., Dickie, I. & Lanz, B., 2008, *Costs of Illegal, Unreported and Unregulated (IUU) Fishing in EU Fisheries*, Londres : etfec. http://www.fishsec.org/downloads/1226500209_46529.pdf
- 9 Commission européenne, 2011, *Impact Assessment of Discard Reducing Policies EU Discard Annex*, Bruxelles : Commission européenne. http://ec.europa.eu/fisheries/documentation/studies/discards/index_en.htm
- 10 Agnew, D. et al., 2009, « Estimating the Worldwide Extent of Illegal Fishing », in *PLoS ONE*, 4(2): e4570. Doi:10.1371/journal.pone.0004570. <http://www.plosone.org/article/info:doi/10.1371/journal.pone.0004570>
- 11 Watling, J., 2012, « Fishing Observers 'Intimidated and Bribed by EU Crews' », in *The Guardian*, 18 mai 2012. <http://www.theguardian.com/environment/2012/may/18/fishing-inspectors-intimidated-bribed-crews>
- 12 Crilly, R. & Esteban, A., 2012, *No Catch Investment*, Londres : nef. <http://www.neweconomics.org/publications/entry/no-catch-investment>
- 13 Oceana, 2011, *Reforming EU Fisheries Subsidies*, World Wide Fund for Nature. <http://www.wwf.eu/?201902/Reforming-EU-Fisheries-Subsidies>
- 14 Commission européenne, DG Mare: *The Evaluation of the Data Collection Framework (DCF) Lot 2: Retrospective and Prospective Evaluation on the Common Fisheries Policy, Excluding its International Dimension*. http://ec.europa.eu/fisheries/documentation/studies/retrospective-and-prospective-evaluation-on-common-fisheries-policy_en.pdf
- 15 Commission européenne, 2011, *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche*, Bruxelles : Commission européenne. http://ec.europa.eu/fisheries/reform/com_2011_804_fr.pdf
- 16 Commission européenne, 2011, *Un nouveau Fonds européen pour les politiques menées par l'UE dans les domaines des affaires maritimes et de la pêche*. Bruxelles : Commission européenne.
- 17 Crilly, R. & Esteban, A., 2012, *No Catch Investment*, Londres : nef. <http://www.neweconomics.org/publications/entry/no-catch-investment>
- 18 Commission européenne, 2010, *Réseau européen d'observations et de données relatives au milieu marin – Analyse d'impact*, Bruxelles : Commission européenne. http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/marine_knowledge_2020/documents/sec_2010_999_fr.pdf
- 19 En utilisant un taux de rejet de 66 % des espèces commerciales comme estimé au Royaume-Uni.
- 20 Des difficultés d'analyse supplémentaires résident dans le fait que les rejets ne sont pas seulement des poissons de qualité inférieure mais des poissons de la même espèce qui n'ont tout simplement pas atteint leur maturité. Si ses prises involontaires sont ramenées au port et vendues alors le retour estimé est inférieur à celui calculé, tandis que si ces prises involontaires sont évitées en mer, alors ces poissons immatures augmentent en valeur et le retour estimé est supérieur à celui calculé. Les estimations sur la réduction des rejets grâce à des mesures techniques ont été évaluées à 36 % (Cefas).
- 21 Marine Management Organisation, 2013, *Catch Quota Trial 2012: Final Report*. http://www.marinemangement.org.uk/fisheries/management/documents/quotas/cqt_final2012.pdf
- 22 Commission européenne, 2012, *Communication de la Commission au Conseil concernant une consultation sur les possibilités de pêche pour 2013*, Bruxelles : Commission européenne. http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/fishing_rules/tacs/info/com_2012_278_fr.pdf
- 23 Tinch, R., Dickie, I. & Lanz, B., 2008, *Costs of Illegal, Unreported and Unregulated (IUU) Fishing in EU Fisheries*, Londres : etfec. http://www.fishsec.org/downloads/1226500209_46529.pdf
- 24 Seafish, 2012, *The Seafish Guide to Discards*. http://www.seafish.org/media/Publications/SeafishGuidetoDiscards_201211.pdf

Pour télécharger les rapports et obtenir des informations supplémentaires sur l'approche économique de la nef pour une pêche équitable et durable, rendez-vous sur : www.neweconomics.org